



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 20 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 novembre 2023

Présents : Rémi CACHAT, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY

Absents / excusés :

Agnès de RETZ (donne pouvoir à Martine ROUMEZY)

Pamela LUCA

Thierry MAISONNIAL

Laurence MOLARD (donne pouvoir à Cécile GRANGER)

Eric MONTIBELLER (donne pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)

Benjamin SERVE

Cindy VIALETTE

Madame Cécile GRANGER est nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023**
- 1. **Demande de subvention DETR 2024 pour réhabilitation du stade de foot tranche 2**
- 2. **Demande de subvention auprès du Département pour l'année 2024 pour la réhabilitation du stade de foot tranche 2**
- 3. **Demande de subvention auprès de la Région pour l'année 2024 pour la réhabilitation du stade de foot tranche 2**

La séance est ouverte à 19 heures

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 novembre 2023 est approuvé à l'**unanimité**

I. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 : PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU STADE EMILE MARTIN - Tranche 2 (Délibération 2023-074)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Boulieu-Lès-Annonay est en cours de réalisation des travaux de la tranche 1 de réhabilitation du stade de foot Emile Martin.

Cette première tranche porte sur la réfection des terrains de jeux.

La tranche 2 porte quant à elle sur la réhabilitation et l'extension des vestiaires et locaux annexes et doit se dérouler, comme expliqué dans la délibération n°2023-002, sur l'exercice 2024.

Elle se décompose comme suit :

- la réhabilitation d'une partie du bâtiment existant, en conservant le corps principal, en démolissant le reste plus sujet au risque d'inondation et en créant une extension destinée à abriter deux nouveaux vestiaires
- la création d'un bâtiment neuf destiné à accueillir la buvette, un bureau et une salle de réunion/réception et des sanitaires pour le public
- la réalisation de cheminements piétons et de gradins

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ces nouveaux locaux permettront également à la commune de supporter des coûts de consommation énergétiques moindres, ceux-ci étant actuellement élevés. Il prend ainsi pour exemple un coût d'électricité sur l'année 2022 échue, de plus de 15 000 € pour les seuls bâtiments.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides de l'Etat, il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024, à hauteur de 24 % du montant HT prévisionnel de l'opération de la tranche 2.

Pour information, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

REHABILITATION /EXTENSION DES BATIMENTS DU STADE DE FOOT EMILE MARTIN - TRANCHE 2			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
PREVISIONNEL DES TRAVAUX Tranche 2 - 2024	DEPENSES ESTIMEE EN HT	RECETTES - Tranche 2 - 2024	RECETTES
COUT DES TRAVAUX		SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 (24 %)	215 848 €
Désamiantage – Démolition	12 000 €	SUBVENTION DU DÉPARTEMENT (22 %) *	200 000 €
Gros Œuvre	110 000 €	SUBVENTION REGION (33 %) *	300 000 €
Charpente – Couverture - Zinguerie	73 000 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL (20 %)	183 522 €
Etanchéité	6 000 €	TOTAL DES RECETTES HT	899 370 €
Menuiseries extérieures Alu	14 000 €		
Serrurerie – Métallerie	24 200 €		
Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds	100 000 €		
Menuiseries intérieures bois	18 200 €		
Revêtements de sol	90 000 €		
Chauffage – Sanitaire – Ventilations	172 700 €		
Electricité – Courants Forts et Faibles	86 000 €		
Façades	17 000 €		
Terrassement – VRD – Espaces Verts	100 000 €		
TOTAL HT	823 100 €		
MAITRISE D'OEUVRE			
Missions Etude Technique – SPS – Géotechnique	16 029 €		
Diagnostic amiante avant travaux	2 871 €		
TOTAL HONORAIRES HT	76 270 €		
TOTAL HT DES DEPENSES ESTIMEES 2024			
	899 370 €		

* Ces montants sont sollicités et non notifiés

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du Stade Emile Martin – Tranche 2 « Réhabilitation/Extension des bâtiments »,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 896 870 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024, au taux de 24 %, soit un montant prévisionnel de 215 248 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2024
- **S'ENGAGE** à intégrer aux marchés publics de travaux qui seront lancés, une clause sociale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

II. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE : PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU STADE EMILE MARTIN - Tranche 2 (Délibération 2023-075)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Boulieu-Lès-Annonay est en cours de réalisation des travaux de la tranche 1 de réhabilitation du stade de foot Emile Martin.

Cette première tranche porte sur la réfection des terrains de jeux.

La tranche 2 porte quant à elle sur la réhabilitation et l'extension des vestiaires et locaux annexes et doit se dérouler, comme expliqué dans la délibération n°2023-008, sur l'exercice 2024.

Elle se décompose comme suit :

- la réhabilitation d'une partie du bâtiment existant, en conservant le corps principal, en démolissant le reste plus sujet au risque d'inondation et en créant une extension destinée à abriter deux nouveaux vestiaires
- la création d'un bâtiment neuf destiné à accueillir la buvette, un bureau et une salle de réunion/réception et des sanitaires pour le public
- la réalisation de cheminements piétons et de gradins

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ces nouveaux locaux permettront également à la commune de supporter des coûts de consommation énergétiques moindres, ceux-ci étant actuellement élevés. Il prend ainsi pour exemple un coût d'électricité sur l'année 2022 échue, de plus de 15 000 € pour les seuls bâtiments.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides de l'Etat, il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Ardèche, à hauteur de 22 % du montant HT prévisionnel de l'opération de la tranche 2.

Pour information, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

REHABILITATION /EXTENSION DES BATIMENTS DU STADE DE FOOT EMILE MARTIN - TRANCHE 2			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
PREVISIONNEL DES TRAVAUX Tranche 2 - 2024	DEPENSES ESTIMEE EN HT	RECETTES - Tranche 2 - 2024	RECETTES
COUT DES TRAVAUX		SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 (24 %)	215 848 €
Désamiantage – Démolition	12 000 €	SUBVENTION DU DÉPARTEMENT (22 %) *	200 000 €
Gros Œuvre	110 000 €	SUBVENTION REGION (33 %) *	300 000 €
Charpente – Couverture - Zinguerie	73 000 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL (20 %)	183 522 €
Etanchéité	6 000 €	TOTAL DES RECETTES HT	899 370 €
Menuiseries extérieures Alu	14 000 €		
Serrurerie – Métallerie	24 200 €		
Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds	100 000 €		
Menuiseries intérieures bois	18 200 €		
Revêtements de sol	90 000 €		
Chauffage – Sanitaire – Ventilations	172 700 €		
Electricité – Courants Forts et Faibles	86 000 €		
Façades	17 000 €		
Terrassement – VRD – Espaces Verts	100 000 €		
TOTAL HT	823 100 €		
MAITRISE D'OEUVRE			
Missions Etude Technique – SPS – Géotechnique	16 029 €		
Diagnostic amiante avant travaux	2 871 €		
TOTAL HONORAIRES HT	76 270 €		
TOTAL HT DES DEPENSES ESTIMEES 2024	899 370 €		

* Ces montants sont sollicités et non notifiés

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du Stade Emile Martin – Tranche 2 « Réhabilitation/Extension des bâtiments »,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 896 870 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès du département de l'Ardèche une demande de subvention au taux de 22 %, soit un montant prévisionnel de 200 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2024
- **S'ENGAGE** à intégrer aux marchés publics de travaux qui seront lancés une clause sociale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

III. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES : PROJET DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU STADE EMILE MARTIN - Tranche 2 (Délibération 2023-076)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Boulieu-Lès-Annonay est en cours de réalisation des travaux de la tranche 1 de réhabilitation du stade de foot Emile Martin.

Cette première tranche porte sur la réfection des terrains de jeux.

La tranche 2 porte quant à elle sur la réhabilitation et l'extension des vestiaires et locaux annexes et doit se dérouler, comme expliqué dans la délibération n°2023-003, sur l'exercice 2024.

Elle se décompose comme suit :

- la réhabilitation d'une partie du bâtiment existant, en conservant le corps principal, en démolissant le reste plus sujet au risque d'inondation et en créant une extension destinée à abriter deux nouveaux vestiaires
- la création d'un bâtiment neuf destiné à accueillir la buvette, un bureau et une salle de réunion/réception et des sanitaires pour le public
- la réalisation de cheminements piétons et de gradins

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ces nouveaux locaux permettront également à la commune de supporter des coûts de consommation énergétiques moindres, ceux-ci étant actuellement élevés. Il prend ainsi pour exemple un coût d'électricité sur l'année 2022 échue, de plus de 15 000 € pour les seuls bâtiments.

A ce titre, considérant l'éligibilité du projet aux aides de l'Etat, il propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de 33 % du montant HT prévisionnel de l'opération de la tranche 2.

Pour information, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PREVISIONNEL DES TRAVAUX Tranche 2 - 2024		DEPENSES ESTIMEE EN HT	RECETTES - Tranche 2 - 2024	
COUT DES TRAVAUX			RECETTES	
Désamiantage – Démolition	12 000 €	SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2024 (24 %)	215 848 €	
Gros Œuvre	110 000 €	SUBVENTION DU DÉPARTEMENT (22 %) *	200 000 €	
Charpente – Couverture - Zinguerie	73 000 €	SUBVENTION REGION (33 %) *	300 000 €	
Etanchéité	6 000 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNAL (20 %)	183 522 €	
Menuiseries extérieures Alu	14 000 €	TOTAL DES RECETTES HT	899 370 €	
Serrurerie – Métallerie	24 200 €			
Plâtrerie – Peinture – Faux Plafonds	100 000 €			
Menuiseries intérieures bois	18 200 €			
Revêtements de sol	90 000 €			
Chauffage – Sanitaire – Ventilations	172 700 €			
Electricité – Courants Forts et Faibles	86 000 €			
Façades	17 000 €			
Terrassement – VRD – Espaces Verts	100 000 €			
TOTAL HT	823 100 €			
MAITRISE D'OEUVRE				
Missions Etude Technique – SPS – Géotechnique	16 029 €			
Diagnostic amiante avant travaux	2 871 €			
TOTAL HONORAIRES HT	76 270 €			
TOTAL HT DES DEPENSES ESTIMEES 2024	899 370 €			

* Ces montants sont sollicités et non notifiés

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du Stade Emile Martin – Tranche 2 « Réhabilitation/Extension des bâtiments »,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant d'un montant de travaux de 896 870 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer auprès de la région Auvergne Rhône Alpes une demande de subvention au taux de 33 %, soit un montant prévisionnel de 300 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des autres partenaires suscités pour des subventions aux meilleurs taux possibles
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal pour 2024
- **S'ENGAGE** à intégrer aux marchés publics de travaux qui seront lancés une clause sociale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir dans ce dossier

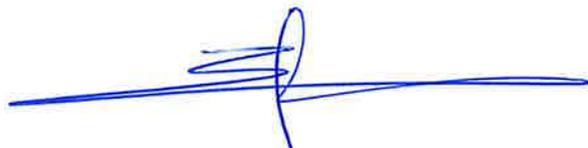
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

Dates des prochains conseils :
Lundi 18 décembre

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Le Maire,

Damien BAYLE



La secrétaire de séance

Cécile GRANGER

